

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16 SEPTEMBRE 2022 A 18 HEURES

L'an deux mil vingt deux, le seize septembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie située 3 rue de l'Ecole à MALAUSSÈNE sous la Présidence de M. CASTIGLIA Jean-Pierre, Président.

**Présents :** ARTHEMISE CHARVET Edith. BLANQUET Marie. BRANDINELLI Jeannine. FUYATIER Joëlle.

**Absents :** PALANCA Cyril. CANAVESE Sébastien et TATEOSSIAN Valérie, excusée.

Convocation du 7 Septembre 2022

**Secrétaire de séance :** Mme BRANDINELLI Jeannine

## **ORDRE DU JOUR :**

- **Maison Sport Santé**
- **Préparation fêtes de fin d'année**
- **Questions diverses**

### **I- Maison Sport Santé**

#### **Délibération N°05-2022**

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration la participation financière de la Commune de Malaussène pour le financement de la Maison Sport Santé de juillet à décembre 2022.

Celle-ci est de 1442.50 €uros soit 9.12 €uros par habitant.

Monsieur le Président propose que cette participation soit prise en charge par le CCAS de la Commune de Malaussène.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de statuer.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ACCEPTTE de pendre en charge la participation financière pour la Commune de Malaussène à la Maison Sport Santé de juillet à décembre 2022, gérée par l'Association ACTIVALLEES pour un montant de 1442.50 €uros.

La délibération a été adoptée par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits,

### **II- PREPARATION DES FETES DE FIN D'ANNEE**

#### **1 - Noël des enfants :**

Le Noël des enfants de la Commune aura lieu le dimanche 18 décembre 2022 à 15 heures à la salle polyvalente.

Il est reconduit aux enfants domiciliés sur la Commune un bon cadeau de 30 €uros par enfant jusqu'à l'âge de 12 ans dans l'année.

Les enfants du personnel auront droit à un bon cadeau d'une valeur de 40 €uros jusqu'à l'âge de 14 ans dans l'année.

Le personnel communal aura droit à un bon cadeau d'une valeur de 50 €uros.

Un devis va être demandé à « Dessous de scène » pour un spectacle le dimanche 18 décembre 2022.

## **2- Noël pour le 3<sup>ème</sup> Age :**

**Le Conseil d'administration a décidé de fixer les conditions pour être éligibles au 3<sup>ème</sup> Âge.**

- **Être âgé de 62 ans dans l'année et plus**
- **Être Résident sur la commune ou être inscrit au rôle des taxes foncières (propriétés bâties) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et être électeur sur la commune.**

La date retenue pour l'organisation d'un repas est le samedi 17 décembre 2022.

Des devis vont être demandés pour le repas et les paniers de Noël.

Les personnes âgées de 80 ans et plus auront le choix entre le repas ou le panier de Noël.

Les décisions ont été adoptées à l'unanimité par les membres présents.

Prochaine réunion le 7 octobre 2022.

La séance est levée à 19 h 50.

Le Président,



The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a blue circular stamp. The stamp contains the following text: 'C.C.A.S. de MALAUSSÈNE' around the top edge, 'Malaussène' in the center, and 'Tél 04 93 05 34 00' at the bottom. There are two small stars on either side of the top text.